



AR09034DGAL

ARRÊTÉ

portant autorisation d'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural et notamment l'article L. 241-1 ;

Vu les articles R. 241-25 à R. 241-27 du code rural ;

Vu l'arrêté du 16 février 2000 relatif à l'organisation du contrôle des connaissances visé à l'alinéa 3 de l'article 309 du code rural ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2008 relatif aux épreuves pour l'année 2009 du contrôle de connaissances visé par l'article L. 241-1 du code rural ;

Vu le procès-verbal des opérations du jury du contrôle de connaissances en date du 19 mars 2009 ;

ARRÊTE

Article 1er

L'autorisation d'exercer la médecine et la chirurgie des animaux est accordée, par ordre de classement, aux vétérinaires dont les noms suivent :

1. Monsieur FORGET (Jacques) né le 14 décembre 1982 à Mulhouse (France) demeurant 1, rue du Sundgau - 68720 Zillisheim ;
2. Monsieur MEYER (Christian) né le 4 août 1982 à Strasbourg (France) demeurant 12, rue de Mundolsheim - 67450 Lampertheim ;
3. Monsieur MAHROUG (Sid-Ahmed) né le 26 novembre 1968 à Oran (Algérie) demeurant 76, rue de Pierre de Montreuil - 93100 Montreuil ;
4. Madame ARMOCIDA (Silvia Béatriz), née PEREZ ESCALA le 13 octobre 1959 à La Plata (Argentine) demeurant Kertanguy - 29530 Plonévez du Faou ;
5. Mademoiselle MAZOYER (Ludivine) née le 24 mars 1978 à Saint-Etienne (France) demeurant 72 ter, rue du 11 novembre - 42100 Saint-Etienne ;
6. Monsieur ROY Michel-Henri né le 4 novembre 1980 à Ivry su Seine (France) demeurant 4 boulevard Berthier - 13011 Marseille ;

7. Mademoiselle KERPEN (Claudine) née KOUMAN le 26 août 1966 à Abidjan (Côte d'Ivoire) demeurant 21, rue du Bois Savary - 44600 Saint Nazaire ;
8. Madame HAMRAOUI (Ghania) née MERROUCHE le 27 octobre 1970 à Sidi M'hamed (Algérie) demeurant 2 bis, rue Vauban - 68300 Saint-Louis ;
9. Monsieur BESSAIH (Mohamed) né le 6 avril 1973 à Alger (Algérie) demeurant 57 E, Grande Rue - 77840 Coulombs en Valois ;
10. Madame TAHENNI (Samia) née AZNI le 7 décembre 1971 à Mekla (Algérie) demeurant Résidence Les Feugrais - 76410 Cléon.

Article 2

Le Directeur Général de l'Alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 22 avril 2009

Le Ministre de l'Agriculture
et de Pêche,
Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'alimentation

Jean-Marc BOURNIGAL